

## Gants de protection pour sapeurs pompiers

Numéro de référence : EN 659 : 1996

Statut : Norme européenne

**Portée** : Cette norme spécifie les exigences de performances minimales et les méthodes d'essai requises pour les gants de protection pour sapeurs-pompiers.

Note : les gants de protection destinés à être utilisés pour des interventions spéciales de lutte contre le feu, telles que les interventions couvertes par la norme EN 1486 ou pour des interventions impliquant un contact avec des huiles et des produits chimiques, sont exclus du domaine d'application de la présente norme.

## CONTENU

### Exigences générales :

Les gants de protection pour sapeurs-pompiers doivent être conformes aux exigences générales de la norme EN 420, à l'exception de la longueur minimale qui est définie dans le tableau suivant.

Taille des mains	6	7	8	9	10	11
Longueur des gants en mm	260	270	280	290	305	315

- Lorsque certaines parties du gant sont constituées de matériaux différents, ces matériaux doivent être testés séparément.
- Désignation de taille : Basée sur la taille de la main 6 -11 déterminée par la circonférence et la longueur de la main.
- Les gants doivent être compatibles avec les manches du vêtement de protection.
- Dextérité : niveau de performance 1 basé sur un essai pratique, préemption d'une petite tige métallique de 11 mm de diamètre (EN 420)

### Exigences mécaniques :

D'après la norme EN 388

Propriété	niveau minimum
Abrasion	1 (500 cycles)
Résistance à la coupure	1 (index 2,5)
Résistance à la déchirure	2 (25 N)
Résistance à la perforation	1 (60 N)

### Exigence thermique :

Propriété	Exigence	Norme
Comportement à la flamme	niveau 4	EN 407 temps de persistance de flamme $\leq$ 2s temps d'incandescence résiduelle $\leq$ 5s
Chaleur convective	Niveau 3 : HTI $\geq$ 10s	EN 407
Chaleur radiante	$t_2 \geq$ 15 s	EN 366 : 20 kW / m <sup>2</sup>
Chaleur de contact	$t_2 \geq$ 10 s	EN 407
Résistance à la chaleur	ne fond pas, ne goutte pas	Annexe A du matériau de doublure : ne s'enflamme pas

**Marquage :**

Selon EN 420

Chaque gant doit être marqué avec le numéro de cette norme : EN 659.

**Information destinée à l'utilisateur :**

D'après la norme EN 420

**Pictogramme :**

